



XXXIII^e SESSION
Libreville, 3-6 juillet 2007

DOCUMENT N° 24

* * *

RAPPORT

fait au nom de la

Commission politique

par

M. Henri-François GAUTRIN
(Québec)

Rapporteur

sur

Le suivi du Cadre stratégique décennal

TABLE DES MATIÈRES

<i><u>XXXIII^E SESSION.....</u></i>	<i><u>1</u></i>
<i><u>INTRODUCTION.....</u></i>	<i><u>3</u></i>
<i><u>I. LE BUDGET AU TITRE DE L'ANNÉE 2007 – FAITS SAILLANTS.....</u></i>	<i><u>4</u></i>
<i><u>1. LES RECETTES</u></i>	<i><u>6</u></i>
<i><u>2. LES DÉPENSES.....</u></i>	<i><u>8</u></i>
<i><u>II. LA PROGRAMMATION</u></i>	<i><u>10</u></i>
<i><u>CONCLUSION.....</u></i>	<i><u>13</u></i>
<i><u>ANNEXE I.....</u></i>	<i><u>15</u></i>
<i><u>ANNEXE II.....</u></i>	<i><u>17</u></i>
<i><u>ANNEXE III.....</u></i>	<i><u>19</u></i>
<i><u>ANNEXE IV.....</u></i>	<i><u>20</u></i>
<i><u>ANNEXE V.....</u></i>	<i><u>23</u></i>

INTRODUCTION

Dans la foulée de la réforme institutionnelle engagée par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), un budget au titre de l'année 2007 et une proposition de programmation 2006-2009 ont été adoptés par le Conseil permanent de la Francophonie le 12 décembre 2006.

Pour mémoire, rappelons que la Francophonie s'est dotée lors du Sommet de Ouagadougou, en 2004, d'un Cadre stratégique décennal fixant les grandes priorités de l'Organisation. La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) en novembre 2005, a adopté une nouvelle Charte consacrant l'existence de l'OIF. Les instances avaient alors pris connaissance d'une ébauche de programmation quadriennale pour la période 2006 à 2009. Elles avaient demandé un certain nombre de réajustements en vue d'assurer plus de cohérence aux actions envisagées et demandé au secrétaire général de parachever la modernisation administrative et financière de l'Organisation.

Un administrateur a été nommé par le secrétaire général de l'OIF et est entré en fonction en janvier 2006. L'administrateur, M. Clément Duhaime, assure la gestion des programmes de coopération ainsi que la gestion des affaires administratives et financières. Un organigramme reflétant les préoccupations de la Charte d'Antananarivo et celles du Cadre stratégique décennal, a été adopté par l'OIF en janvier 2006.

En réponse à la demande des États et gouvernements de réduire les frais de fonctionnement de l'OIF, dont on a noté la progression alarmante, l'Administrateur a commandé un audit de l'Organisation. À la lumière des résultats de cet audit, qui a révélé une situation financière précaire, M. Clément Duhaime s'est employé à réduire les dépenses de l'Organisation afin de la préserver d'un nouveau déficit. Ainsi, le 12 décembre dernier, le Conseil permanent de la Francophonie a approuvé un budget au titre de l'année 2007, visant à réduire le budget de fonctionnement et à affecter les réductions dégagées aux actions de coopération.

Lors de notre réunion de Rabat, en juillet 2006, nous avons salué les développements importants accomplis au regard de la réforme institutionnelle de la Francophonie. L'APF, sur conseil de la Commission politique, avait recommandé que la Francophonie se recentre sur son «cœur de cible», à savoir la défense du plurilinguisme et de la diversité culturelle; la promotion de la paix, la démocratie et les droits humains; la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, au premier rang desquels celui visant à assurer l'éducation primaire pour tous. Nous avons insisté sur un mode de gestion axé sur les résultats pour garantir la reddition de comptes et l'imputabilité. Toutefois, nous ne disposons pas des données nécessaires pour effectuer un suivi de la mise en œuvre du Cadre stratégique décennal, faute de programmation.

Je me propose dans ce rapport de présenter et de commenter les grandes lignes du budget et de la programmation 2006-2009 adoptés par le Conseil permanent de la Francophonie en décembre dernier. L'exercice a pour objectif de nous permettre de bien saisir les enjeux et les contraintes entourant les recettes et les dépenses de l'Organisation et d'avoir une vue d'ensemble de la répartition du budget aux principales missions de l'OIF. J'attirerai votre attention sur certains points qui soulèvent des préoccupations.

Comme notre Commission a le mandat statutaire d'effectuer le suivi des Sommets, l'étape ultérieure sera d'analyser les dépenses et les programmes propres à la Mission B *Promouvoir la Paix, la démocratie et les droits de l'Homme*. D'ici le Sommet de Québec, en 2008, notre Assemblée, par le travail de ses commissions permanentes et du Réseau des femmes parlementaires, pourra effectuer un suivi des engagements des États et gouvernements par le moyen d'analyses budgétaires des différentes missions retenues.

I. LE BUDGET AU TITRE DE L'ANNÉE 2007 – FAITS SAILLANTS

Le budget présenté pour l'année 2007 est, aux dires de l'administrateur, un budget de rigueur. Il s'élève en recettes et en dépenses à 77 827 000 €, une diminution de 3,77% par rapport au budget de 2006, approuvé par le Conseil permanent de la Francophonie en juillet 2006.

Tableau 1 - Budget de l'OIF pour l'année 2007 (en euros)

Libellé	Budget 2006 rectificatif (1)	Budget 2007	Variations	
			en valeur	en %
I. RECETTES (en euros)	80 876 293	77 827 000	-3 049 293	-3,77%
A. Recettes des contributions statutaires	31 928 788	32 727 000	798 212	2,50%
B. Recettes du Fonds multilatéral unique	36 500 000	33 000 000	-3 500 000	-9,59%
C. Autres recettes	12 447 505	12 100 000	-347 505	-2,79%
1. Recettes sur années antérieures	7 322 953	1 000 000	-6 322 953	-86,34%
- Arriérés de contributions statutaires	2 500 000	1 000 000	-1 500 000	
- Report de crédit sur budget antérieur	4 822 953	0	-4 822 953	
- Fonds de réserve	0	0	0	
2. Contributions hors FMU	3 874 552	10 000 000	6 125 448	158,09%
- Contributions hors FMU	3 874 552	3 500 000	-374 552	
- Financements complémentaires	0	6 500 000	6 500 000	
3. Recettes diverses	1 250 000	1 100 000	-150 000	-12,00%
II. DÉPENSES (en euros)	80 876 293	77 827 000	-3 049 293	-3,77%
A. Budget de fonctionnement	30 491 500	28 653 000	-1 838 500	-6,03%
1. Instances	2 180 000	1 045 000	-1 135 000	-52,06%
2. Personnel	20 506 200	21 070 000	563 800	2,75%
3. Gestion	7 440 300	6 438 000	-1 002 300	-13,47%
4. Charges d'investissements (2)	365 000	100 000	-265 000	-72,60%
B. Programmation	50 384 793	49 174 000	-1 210 793	-2,40%
1. Programmation générale	43 550 695	46 588 000	3 037 305	6,97%
- Mission A	15 170 000	14 653 000	-517 000	
- Mission B	11 880 108	13 900 000	2 019 892	
- Mission C	4 390 000	7 472 000	3 082 000	
- Mission D	10 420 587	7 910 000	-2 510 587	
- Études, évaluation et formation	640 500	700 000	59 500	
- Actions transversales	1 049 500	1 953 000	903 500	
2. Autres activités	6 834 098	2 586 000	-4 248 098	-62,16%
III. SOLDE (Excédent / Déficit) (en euros)	0	0		

(1) Conseil permanent de la Francophonie (Paris, juillet 2006)

(2) Investissements prévisionnels : 440 000 €

Source : Présentation du projet de budget au titre de l'année 2007, Organisation internationale de la Francophonie, 12 décembre 2006

1. Les recettes

Au chapitre des recettes, le budget est principalement composé par les contributions statutaires et par les contributions volontaires versées au Fonds multilatéral unique (FMU).

Les recettes des contributions statutaires sont fixées selon le barème en vigueur à 32 727 000 €. Elles comprennent les contributions des pays membres de plein droit, les contributions des pays associés ainsi que les frais de fonctionnement applicables aux pays observateurs.

Une augmentation de 2,50% est proposée, conformément à la pratique appliquée par l'Organisation depuis 1996. Celle-ci doit absorber le taux d'inflation en France (1,8%) et la progression de la masse salariale des employés.

Vous trouverez à l'annexe 1 les contributions statutaires des pays membres de plein droit, des membres associés et des observateurs pour l'année 2007. **Parmi les 52 membres, il est frappant de constater que six Etats ou gouvernements contribuent à hauteur de 91% pour les contributions statutaires.**

Une autre source de préoccupation quant aux recettes de l'Organisation, touche les arriérés de cotisations. Les arriérés cumulés de contributions statutaires au 31 décembre 2005 s'élèvent à 10 991 271 €. Une faible partie de ce montant (744 542 € au 31 octobre 2006) a été recouvrée au cours de l'exercice 2006. L'Organisation se fixe comme objectif de recouvrer en 2007 environ 9 % des arriérés cumulés, soit 1 000 000 €. Vous trouverez à l'annexe 2 la situation des contributions statutaires au 31 octobre 2006.

Le tableau ci-dessous présente la situation générale des arriérés de contributions statutaires :

Tableau 2 – Solde des arriérés des cotisations au 31 octobre 2006

Antériorités des arriérés	Montant en € (*)	Nb de pays
Antériorité de + 10 ans	6 384 044,04	10
Antériorité entre 5 et 10 ans	3 397 248,04	9
Antériorité inférieure à 5 ans	409 096,70	2
Reliquat année antérieure	56 430,00	1
Total	10 246 818,78	22

(*) Solde des arriérés au 31 octobre 2006, après comptabilisation des versements des arriérés et avant comptabilisation des arriérés nés du non-versement de contributions statutaires au titre de l'année 2006

Source : Présentation du projet de budget au titre de l'année 2007, Organisation internationale de la Francophonie, 12 décembre 2006

La progression régulière des arriérés oblige à s'interroger sur la capacité de l'Organisation à faire respecter par les États et gouvernements membres leurs obligations en terme de participation au budget annuel de l'Organisation.

Pour l'année 2006, 26 États et gouvernements ont versé leur contribution au 31 octobre 2006. Il reste à percevoir au titre de l'année 2006 un montant de 3 968 765,15 €, représentant 12,5% des contributions appelées.

Par ailleurs, trois États – Cameroun, Guinée équatoriale et Madagascar – disposent d'un compte créditeur en matière de contributions statutaires.

Au chapitre des contributions volontaires au Fonds multilatéral unique (FMU), le montant prévisionnel de 33 000 000 € inscrit au budget représente le maintien des contributions volontaires confirmées en 2006. Vous trouverez en annexe 3 les contributions volontaires de l'année 2006 au 31 octobre 2006. Seuls 10 pays, dont trois pays du Sud, versent une contribution au FMU.

La stagnation des contributions volontaires, qui fournissent l'essentiel des moyens pour la réalisation de la programmation de l'Organisation, mérite notre attention : en 2006, sur 68 membres (comprenant les observateurs), seuls 10 États et gouvernements ont contribué au financement du Fonds multilatéral unique (FMU).

L'appui financier de tous les membres, même à un niveau modeste, est considéré indispensable au développement de la capacité d'intervention de l'Organisation. Elle entend, dans les années à venir, sensibiliser tous les pays membres au besoin de diversifier l'origine des financements du FMU.

On note que le budget de recettes ne fait pas appel à un prélèvement direct sur le fonds de réserve ni au report anticipé de crédits non consommés à la clôture de l'exercice précédent. L'Organisation devra, à compter de l'année 2007 et surtout pour l'année 2008, reconstituer son fonds de réserve en affectant les économies dégagées sur les frais de fonctionnement.

Afin de financer la programmation prévue pour l'année 2007, il est prévu de rechercher des financements externes au FMU. Outre des versements déjà attendus, suite à des conventions, signées en 2006 avec les partenaires tels que l'Union européenne ou l'ACDI pour des activités spécifiques, l'OIF entend développer d'autres partenariats particuliers pour des projets spécifiques figurant dans la programmation 2007.

Ces recherches de financements se feront auprès des pays membres mais aussi d'autres organisations. Le financement recherché est prévu à hauteur de 6 500 000 € et sera destiné à couvrir les dépenses de programmes.

En outre, le Conseil permanent de l'OIF, réuni pour sa 63^e session le 16 avril 2007, a pris connaissance d'une perte de 3 874,39 euros pour l'exercice 2005. Dans une résolution destinée au Conseil permanent, la Commission administrative et financière de l'OIF propose d'affecter cette perte au fonds de réserve et au fonds de roulement de l'Organisation. La Commission s'est aussi penchée sur le rapport provisoire sur la gestion financière de l'année 2006. Elle a fait au Conseil permanent un certain nombre de recommandations que vous pourrez retrouver en annexe IV et qui ont écho aux préoccupations de ce rapport.

2. Les dépenses

Les dépenses au titre de l'année 2007 se répartissent entre le budget de fonctionnement et la programmation. Le budget alloué au fonctionnement s'élève à 28 653 000 € (36,8%) tandis que le budget alloué aux programmes se chiffre à 49 174 000 € (63,2%).

La Commission administrative et financière de l'OIF avait préconisé qu'un certain nombre de réajustements puissent être apportés, en vue d'une réduction des coûts de fonctionnement de l'Organisation, et ce au profit des programmes de coopération. Comme en témoigne le

tableau suivant, la proportion entre le budget alloué au fonctionnement et la programmation a gagné 1% en faveur de cette dernière.

Tableau 3 - Répartition du budget entre les frais de fonctionnement et la programmation (en euros et en %)

Libellé	Budget 2006 modifié	Part	Budget 2007	Part
Budget de fonctionnement	30 491 500 €	37,7%	28 653 000 €	36,8%
Programmation	50 384 793 €	62,3%	49 174 000 €	63,2%
TOTAL GÉNÉRAL	80 876 293 €	100%	77 827 000 €	100%

Source : Présentation du projet de budget au titre de l'année 2007, Organisation internationale de la Francophonie, 12 décembre 2006

Le budget de fonctionnement comprend les instances (organisation des réunions), le personnel (salaires et charges du personnel, avantages sociaux), la gestion (loyers et charges, contrats de fournisseurs de biens et services) et les charges d'investissement (remplacement de mobilier, implantation d'un logiciel de gestion axée sur les résultats, mise en place du portail interne de l'OIF).

Bien qu'il y ait un consensus sur la nécessité de diminuer les frais de fonctionnement de l'Organisation, nous n'avons pas repéré dans les documents de références d'objectifs précis à cet égard.

Les données budgétaires que nous avons obtenues les années précédentes provenaient principalement de rapports adoptés lors des différents Conseils permanents de la Francophonie. Il nous apparaît difficile de faire un suivi sérieux de l'évolution des budgets pour diverses raisons. Nous avons accès aux données relatives à l'adoption des crédits mais nous n'avons pas toujours obtenu les différents rapports d'exécution de la programmation. Les méthodes de calcul des budgets de fonctionnement semblent changer au fil des ans. La présentation des chiffres a aussi été modifiée d'année en année, rendant les comparaisons aléatoires. Nous avons déjà critiqué la présentation et la méthode utilisée pour présenter les budgets, je n'y reviendrai pas, d'autant plus qu'un effort louable de transparence a été fait par le nouvel Administrateur.

Je me permets tout de même, à titre indicatif, de présenter un résumé des budgets qui ont été présentés et adoptés lors des Conseils permanents de la Francophonie.

Tableau 4 - Évolution de la répartition des budgets de l'OIF (et de l'AIF)

	Budget (en millions d'euros courants)								
	Part (en %)								
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006 modifié	2007
	AIF	AIF	AIF	AIF	AIF	AIF	AIF	OIF	OIF
Budget de fonctionnement	16.9 (29%)	21.3 (31%)	n.d.	24.3 (32%)	25.2 (33%)	28.8 (35%)	29.0 (35%)	30.5 (38%)	28.7 (37%)
Programmation	43.3 (71%)	47.4 (69%)	n.d.	51.3 (68%)	51.3 (67%)	54.3 (65%)	54.3 (65%)	50.4 (62%)	49.2 (63%)
TOTAL	59.2	68.7	n.d.	75.6	76.5	83.1	83.3	80.9	77.8

AIF : Agence intergouvernementale de la Francophonie
OIF : Organisation internationale de la Francophonie

II. LA PROGRAMMATION

Entre la fin de l'année 2005 et décembre 2006, l'exercice de resserrement de la programmation a donné lieu à une hiérarchisation des priorités et à l'abandon de plus de 30% des projets. Le travail de resserrement a été effectué dans le respect de l'équilibre budgétaire. Il a été «poursuivi en :

- améliorant le cadre logique des projets;
- faisant preuve d'un plus grand réalisme en matière de résultats escomptés et d'indicateurs; limitant davantage les cibles dans le souci d'obtenir des résultats plus significatifs;
- prenant en compte de manière volontariste et pragmatique le principe du respect de l'égalité des genres».¹

Le montant budgétaire alloué aux activités de programmation au titre de l'année 2007, est de 49 174 000 €, réparti en deux volets :

¹ Proposition de programmation 2006-2009 révisée, CPF, 12 décembre 2006, p. 10

- Programmation générale : 46 588 000 €
- Autres activités (communications, actions du cabinet et actions propres des unités hors sièges) :
2 586 000 €²

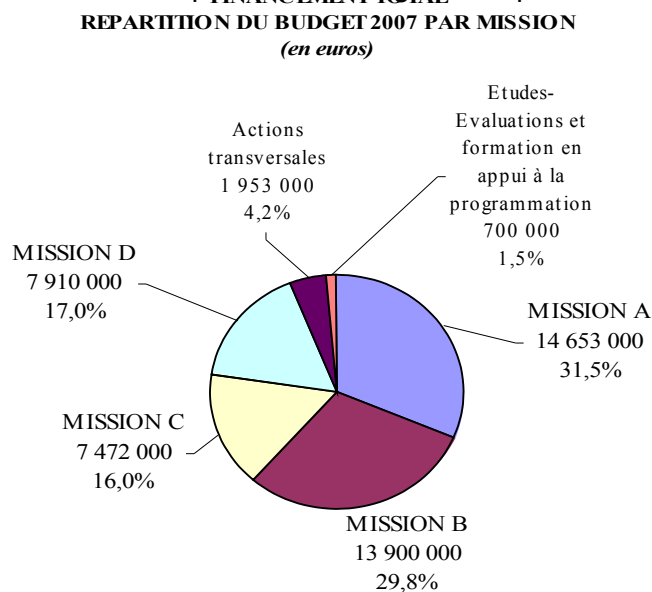
La programmation quadriennale est construite autour des missions du Cadre stratégique décennal et se divise ainsi :

- Mission A : Promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique
- Mission B : Promouvoir la paix, la démocratie et des droits de l'Homme
- Mission C : Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche
- Mission D : Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité
- Actions transversales
- Études, évaluations et formation en appui à la programmation

Comme le démontre le tableau suivant, pour l'année 2007, la Mission A *Langue française et diversité culturelle* se taille la plus grande part du budget (31,5 %), suivi par la Mission B *Paix, démocratie et droits de l'Homme* (29,8%), la Mission C *Éducation, formation, enseignement supérieur et recherche* (16%) et la Mission D *Coopération, développement durable et solidarité* (17%).

² Pour plus de détails sur cette catégorie de dépenses, voir la [Présentation du projet de budget au titre de l'année 2007](#), Organisation internationale de la Francophonie, pp. 8-10.

Tableau 5 - Financement total - Répartition du budget 2007 par mission (en euros)



Source : Proposition de programmation révisée, 62^e Session du Conseil permanent de la Francophonie, Organisation internationale de la Francophonie, Paris, 12 décembre 2006, CPF-62/2006/n°7, p.191

Les actions transversales comptent pour 4,2% du budget. Celles-ci sont dédiées à la promotion des femmes et des jeunes dans l'espace francophone. Les études évaluations et formations comptent pour 1,5% du budget.

Nous pouvons nous réjouir de ce que la Mission B, qui englobe l'action politique et les programmes de l'APF, obtienne presque le tiers du budget de la programmation de l'OIF.

Il nous est malheureusement difficile de comparer la part du budget allouée à la Mission B aux précédents chantiers de l'AIF consacrés à la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. En effet, nous ne possédons pas de données uniformes et fiables sur ces chantiers dont l'étendue et le mandat ont sensiblement évolué en fonction des décisions prises lors des Sommets et des conférences thématiques. De plus, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie était organisée en fonction de directions alors que l'Organisation internationale de la Francophonie est dorénavant structurée selon les missions du Cadre stratégique décennal. Nous devrions cependant mieux cerner l'évolution des budgets au cours des prochaines années justement parce que les opérateurs, dont l'OIF, se doivent de présenter leur programmation en fonction des missions de ce Cadre stratégique décennal. Sur cette base je l'espère, les budgets, gagneront en lisibilité.

Le 8 mars dernier, la Direction de la planification stratégique diffusait une note de réflexion sur la nécessaire concertation avec la Commission de coopération et de programmation dans le processus continu d'ajustement du budget et des programmes liés à la programmation 2006-2009 (voir la note en annexe V). Les cinq dernières réunions ont effectivement porté sur l'examen de la programmation 2006-2009 et la note réflexion soulève l'opportunité de coordonner le travail des équipes chargées de la réalisation des programmes (Direction de la planification stratégique) et celui des Commissions.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission de coopération et de programmation a dégagé trois types de problématiques :

- les programmes et projets nécessitant une évaluation et éventuellement une amélioration de la stratégie de mise en œuvre, notamment l'observation des élections;
- les projets découlant des nouvelles initiatives issues du Sommet de Bucarest, pour lesquelles il reste à définir des objectifs et une stratégie de mise en œuvre;
- les programmes et projets dont la stratégie a été jugée insatisfaisante ou insuffisamment développée, notamment la stratégie en matière d'égalité des hommes et des femmes et *l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés*.

L'OIF s'est engagée à prendre en considération les recommandations de la Commission de coopération et de programmation en y travaillant sur une période de trois ans (2007 à 2009). Elle exprime déjà le souci d'arrimer ses travaux avec la Commission afin de maximiser le processus d'élaboration de la programmation quadriennale 2010-2013 et de préparer le XII^e Sommet de Québec.

CONCLUSION

Conformément à la décision du Bureau de l'APF, il reviendra à chacune de nos commissions permanentes et au Réseau des femmes parlementaires d'analyser la programmation relative à sa mission, afin de faire le suivi des engagements des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie, dont les priorités ont été consignées dans le Cadre stratégique décennal. Pour l'heure, l'analyse générale du budget 2007 et de la programmation soulève quelques préoccupations qui doivent attirer l'attention de notre Assemblée.

- La répartition du budget entre les frais de fonctionnement et les programmes. Si un effort d'un pourcent a été consenti entre 2006 et 2007 en faveur de la programmation, on est droit de se demander si l'Organisation s'est donné un objectif raisonnable à cet égard.
- Des contributions statutaires qui reposent à plus de 90% sur quelques membres.
- Les arriérés des cotisations. À l'instar de l'OIF, notre Assemblée a rencontré aussi ce problème. Il y a quelques années, notre Assemblée s'est doté d'une grille dans son règlement intérieur afin de recouvrer les cotisations et de sanctionner les sections retardataires. L'OIF pourrait s'inspirer de l'expérience de l'APF en la matière.
- Les contributions volontaires insuffisantes. Parmi les éléments qui pourraient être soulevés pour améliorer cette situation, les parlementaires pourraient intervenir auprès de leur gouvernement pour les inciter à contribuer davantage.

En tant que parlementaires de l'espace francophone, nous devons prendre part aux discussions afin d'améliorer le fonctionnement de notre Organisation. En l'occurrence, il sera intéressant d'apporter une attention particulière à la question des indicateurs et à l'atteinte des résultats escomptés.

Afin de faire un véritable suivi des Sommets, dont le produit final serait livré lors du Sommet de Québec en 2008, il va sans dire que nous devons avoir en main les données nécessaires sur les dépenses effectives consacrées aux objectifs stratégiques et aux programmes de l'OIF, sans quoi nous nous ferons seulement le porte-voix des intentions des pays membres de l'APF.

Je vous remercie.

ANNEXE I

Contributions statutaires 2007

Intitulé	Année 2006	Année 2007	%	% Contributions
I. Pays Membres de plein droit	31 808 843,87	32 604 064,97	2,50%	100,00%
1. ALBANIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
2. ANDORRE	91 162,04	93 441,09		0,29%
3. BÉNIN	43 076,50	44 153,41		0,14%
4. BULGARIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
5. BURKINA FASO	43 076,50	44 153,41		0,14%
6. BURUNDI	43 076,50	44 153,41		0,14%
7. CAMBODGE	43 076,50	44 153,41		0,14%
8. CAMEROUN	57 434,30	58 870,16		0,18%
9. CANADA	8 042 163,07	8 243 217,15		25,28%
10. CANADA N. BRUNSWICK	76 111,20	78 013,98		0,24%
11. CANADA QUÉBEC	761 110,00	780 137,75		2,39%
12. CAP VERT	43 076,50	44 153,41		0,14%
13. CENTRAFRIQUE	43 076,50	44 153,41		0,14%
14. C. F. BELGIQUE	3 107 913,48	3 185 611,32		9,77%
15. COMORES	43 076,50	44 153,41		0,14%
16. CONGO	57 434,30	58 870,16		0,18%
17. CONGO (R. D.)	57 434,30	58 870,16		0,18%
18. CÔTE D'IVOIRE	57 434,30	58 870,16		0,18%
19. DJIBOUTI	57 434,30	58 870,16		0,18%
20. DOMINIQUE	57 434,30	58 870,16		0,18%
21. ÉGYPTE	57 434,30	58 870,16		0,18%
22. E.R.Y. MACÉDOINE	57 434,30	58 870,16		0,18%
23. FRANCE	11 763 991,37	12 058 091,15		36,98%
24. GABON	57 434,30	58 870,16		0,18%
25. GRÈCE	2 469 744,57	2 531 488,18		7,76%
26. GUINÉE	43 076,50	44 153,41		0,14%
27. GUINÉE BISSAU	43 076,50	44 153,41		0,14%
28. GUINÉE ÉQUATORIALE	43 076,50	44 153,41		0,14%
29. HAÏTI	43 076,50	44 153,41		0,14%
30. LAOS	43 076,50	44 153,41		0,14%
31. LIBAN	57 434,30	58 870,16		0,18%
32. LUXEMBOURG	166 417,68	170 578,12		0,52%
33. MADAGASCAR	43 076,50	44 153,41		0,14%
34. MALI	43 076,50	44 153,41		0,14%
35. MAROC	57 434,30	58 870,16		0,18%
36. MAURICE	57 434,30	58 870,16		0,18%
37. MAURITANIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
38. MOLDAVIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
39. MONACO	82 874,58	84 946,44		0,26%
40. NIGER	43 076,50	44 153,41		0,14%
41. ROUMANIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
42. RWANDA	43 076,50	44 153,41		0,14%
43. SAINTE-LUCIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
44. SAO TOMÉ ET PRINCIPE	43 076,50	44 153,41		0,14%
45. SÉNÉGAL	57 434,30	58 870,16		0,18%
46. SEYCHELLES	57 434,30	58 870,16		0,18%
47. SUISSE	3 107 913,48	3 185 611,32		9,77%
48. TCHAD	43 076,50	44 153,41		0,14%
49. TOGO	43 076,50	44 153,41		0,14%
50. TUNISIE	57 434,30	58 870,16		0,18%
51. VANUATU	57 434,30	58 870,16		0,18%
52. VIETNAM	57 434,30	58 870,16		0,18%

Intitulé	Année 2006	Année 2007	%
II. Pays Membres associés	93 944,43	96 293,04	2,50%
1. CHYPRE	65 227,28	66 857,96	
2. GHANA	28 717,15	29 435,08	
III. Pays Membres observateurs	26 000,00	26 650,00	2,50%
1. ARMÉNIE	2 000,00	2 050,00	
2. AUTRICHE	2 000,00	2 050,00	
3. CROATIE	2 000,00	2 050,00	
4. GÉORGIE	2 000,00	2 050,00	
5. HONGRIE	2 000,00	2 050,00	
6. LITUANIE	2 000,00	2 050,00	
7. MOZAMBIQUE	2 000,00	2 050,00	
8. POLOGNE	2 000,00	2 050,00	
9. SERBIE	2 000,00	2 050,00	
10. SLOVAQUIE	2 000,00	2 050,00	
11. SLOVÉNIE	2 000,00	2 050,00	
12. RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	2 000,00	2 050,00	
13. UKRAINE	2 000,00	2 050,00	
TOTAL GÉNÉRAL	31 928 788,30	32 727 008,01	2,50%

ANNEXE II

Situation des contributions statutaires au 31 octobre 2006

Pays membres de plein droit	Arriérés			Contributions 2006			Solde au 31/10/06
	au 31/12/05	Versement	Solde	Montant	Versement	Solde	
ALBANIE	200 639,07	200 639,07	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
ANDORRE	0,00	0,00	0,00	91 162,04	0,00	91 162,04	91 162,04
BÉNIN	15 035,50	15 035,50	0,00	43 076,50	43 076,50	0,00	0,00
BULGARIE	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
BURKINA FASO	0,00	0,00	0,00	43 076,50	43 076,50	0,00	0,00
BURUNDI	479 763,63	0,00	479 763,63	43 076,50	2 241,78	40 834,72	520 598,35
CAMBODGE	42 025,85	42 025,85	0,00	43 076,50	0,00	43 076,50	43 076,50
CAMEROUN	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
CANADA	0,00	0,00	0,00	8 042 163,07	8 042 163,07	0,00	0,00
CANADA N. BRUNSWICK	0,00	0,00	0,00	76 111,20	76 111,20	0,00	0,00
CANADA QUÉBEC	0,00	0,00	0,00	761 110,00	761 110,00	0,00	0,00
CAP VERT	302 858,62	0,00	302 858,62	43 076,50	0,00	43 076,50	345 935,12
CENTRAFRIQUE	629 099,74	0,00	629 099,74	43 076,50	0,00	43 076,50	672 176,24
C. F. BELGIQUE	112 865,87	56 435,87	56 430,00	3 107 913,48	3 107 913,48	0,00	56 430,00
COMORES	660 879,03	0,00	660 879,03	43 076,50	0,00	43 076,50	703 955,53
CONGO	164 033,70	0,00	164 033,70	57 434,30	0,00	57 434,30	221 468,00
CONGO (R. D.)	820 694,50	0,00	820 694,50	57 434,30	0,00	57 434,30	878 128,80
CÔTE D'IVOIRE	336 493,98	76 224,51	260 269,47	57 434,30	0,00	57 434,30	317 703,77
DJIBOUTI	685 204,44	0,00	685 204,44	57 434,30	0,00	57 434,30	742 638,74
DOMINIQUE	569 194,99	0,00	569 194,99	57 434,30	0,00	57 434,30	626 629,29
EGYPTE	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
E.R.Y. MACÉDOINE	56 033,46	56 033,46	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
FRANCE	0,00	0,00	0,00	11 763 991,37	11 407 587,00	356 404,37	356 404,37
GABON	103 200,43	103 200,43	0,00	57 434,30	53 357,15	4 077,15	4 077,15
GRÈCE	0,00	0,00	0,00	2 469 744,57	0,00	2 469 744,57	2 469 744,57
GUINÉE	385 280,97	0,00	385 280,97	43 076,50	43 076,50	0,00	385 280,97
GUINÉE BISSAU	564 120,57	0,00	564 120,57	43 076,50	0,00	43 076,50	607 197,07
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,00	0,00	0,00	43 076,50	43 076,50	0,00	0,00
HAÏTI	0,00	0,00	0,00	43 076,50	0,00	43 076,50	43 076,50
LAOS	42 025,85	42 025,85	0,00	43 076,50	43 076,50	0,00	0,00
LIBAN	56 033,46	56 033,46	0,00	57 434,30	0,00	57 434,30	57 434,30
LUXEMBOURG	0,00	0,00	0,00	166 417,68	166 417,68	0,00	0,00
MADAGASCAR	40 765,25	40 765,25	0,00	43 076,50	43 076,50	0,00	0,00
MALI	0,00	0,00	0,00	43 076,50	43 076,50	0,00	0,00
MAROC	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
MAURICE	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
MAURITANIE	729 027,08	0,00	729 027,08	57 434,30	0,00	57 434,30	786 461,38
MOLDAVIE	477 395,06	0,00	477 395,06	57 434,30	56 000,00	1 434,30	478 829,36
MONACO	0,00	0,00	0,00	82 874,58	82 874,58	0,00	0,00
NIGER	689 402,11	0,00	689 402,11	43 076,50	0,00	43 076,50	732 478,61
ROUMANIE	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
RWANDA	406 228,05	0,00	406 228,05	43 076,50	0,00	43 076,50	449 304,55
SAINTE-LUCIE	301 096,46	56 033,46	245 063,00	57 434,30	57 434,30	0,00	245 063,00
SÃO TOMÉ ET PRINCIPE	308 607,69	0,00	308 607,69	43 076,50	0,00	43 076,50	351 684,19
SÉNÉGAL	0,00	0,00	0,00	57 434,30	0,00	57 434,30	57 434,30
SEYCHELLES	502 503,84	0,00	502 503,84	57 434,30	0,00	57 434,30	559 938,14
SUISSE	0,00	0,00	0,00	3 107 913,48	3 107 913,48	0,00	0,00
TCHAD	556 657,95	0,00	556 657,95	43 076,50	0,00	43 076,50	599 734,45
TOGO	246 971,26	0,00	246 971,26	43 076,50	43 076,50	0,00	246 971,26
TUNISIE	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
VANUATU	507 133,08	0,00	507 133,08	57 434,30	0,00	57 434,30	564 567,38
VIETNAM	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	0,00	0,00
SOUS-TOTAL I	10 991 271,49	744 452,71	10 246 818,78	31 808 843,87	27 840 078,72	3 968 765,15	14 215 583,93
MONTANTS ANTICIPÉS							
CAMEROUN	0,00	0,00	0,00	0,00	57 434,30	57 434,30	- 57 434,30
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	95 935,50	95 935,50	- 95 935,50
MADAGASCAR	0,00	0,00	0,00	0,00	2 727,18	2 727,18	- 2 727,18
SOUS-TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00	156 096,98	156 096,98	- 156 096,98
TOTAL GÉNÉRAL	10 991 271,49	744 452,71	10 246 818,78	31 808 843,87	27 996 175,7 0	3 812 668,17	14 059 486,95

Pays membres associés	au 31/12/05	Arriérés		Contributions 2006			Solde au 31/10/06
		Versement	Solde	Montant	Versement	Solde	
CHYPRE	0,00	0,00	0,00	65 227,28	0,00	65 227,28	65 227,28
GHANA	0,00	0,00	0,00	28 717,15	0,00	28 717,15	28 717,15
TOTAL GÉNÉRAL	0,00	0,00	0,00	93 944,43	0,00	93 944,43	93 944,43

Pays membres observateurs	au 31/12/05	Arriérés		Contributions 2006			Solde au 31/10/06
		Versement	Solde	Montant	Versement	Solde	
ARMÉNIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
AUTRICHE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
CROATIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
GÉORGIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
HONGRIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
LITUANIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
MOZAMBIQUE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
POLOGNE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
SERBIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
SLOVAQUIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
SLOVÉNIE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
UKRAINE	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	0,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00

ANNEXE III

Contributions volontaires au titre de l'année 2006 au 31 octobre 2006

en €

Pays	Annonce confirmée	Versement	Taux de recouvrement	Solde
1 - Burkina Faso	15 245,00	15 245,00	100,00%	0,00
2 - Cameroun	15 244,90	15 244,90	100,00%	0,00
3 - Canada	6 000 000,00	4 935 172,42	82,25%	1 064 827,58
4 - Canada / Nouveau Brunswick	140 344,83	140 344,83	100,00%	0,00
5 - Canada / Québec	2 027 586,20	2 027 586,20	100,00%	0,00
6 - C. F. Belgique	2 021 013,13	1 761 013,13	87,14%	260 000,00
<i>dont Région wallonne</i>	1 625 000,00	1 365 000,00	84,00%	260 000,00
7 - France	21 142 408,00	20 441 464,00	96,68%	700 944,00
<i>dont MAE - SAF</i>	20 467 408,00	19 766 464,00	96,58%	700 944,00
<i>dont autres ministères</i>	675 000,00	675 000,00	100,00%	0,00
8 - Gabon	15 244,90	15 244,90	100,00%	0,00
9 - Monaco	137 876,00	137 876,00	100,00%	0,00
10 - Suisse	193 548,39	193 548,39	100,00%	0,00
TOTAL	31 708 511,35	29 682 739,77	93,61%	2 041 016,48

Le montant de contributions volontaires prévisionnelle est de **33 000 000 €**. Cette augmentation de l'ordre de 4% par rapport aux annonces confirmées prend en compte les annonces attendues non encore confirmées en 2006 ainsi que les variations de change EUR/CAD prévisionnelles.

ANNEXE IV

4^e réunion de la Commission administrative et financière Paris, le 28 mars 2007

Relevé des Recommandations transmises au Conseil permanent de l'OIF le 16 avril 2007 (63^e Session)

Après avoir entendu l'exposé introductif de l'Administrateur de l'OIF, la commission administrative et financière, réunie le 28 mars 2007 sous la présidence de Monsieur Rémi Mortier, Vice-président de la commission administrative et financière, Représentant de la Principauté de Monaco, renouvelle son plein appui à la politique de rigueur du Secrétaire général et invite l'Administrateur à poursuivre les efforts de transparence et d'économie préconisés dans le cadre du fonctionnement de l'OIF.

Au terme des échanges, la commission recommande :

1. Concernant l'exécution du budget 2005 :

- De transmettre, pour décision, au Conseil permanent de la Francophonie qui tiendra sa 63^e session le 16 avril 2007, le projet de résolution portant imputation de la perte comptable 2005 d'un montant de -3,9 millions d'euros, selon la répartition proposée, soit : - 3,3 millions d'euros au fonds de réserve et - 503 434 euros au fonds de roulement (Cf. projet de résolution annexé au présent relevé des recommandations).

2. S'agissant du rapport provisoire sur la gestion financière de l'année 2006 :

- De poursuivre la mise en œuvre des recommandations qu'elle a formulées en 2006 relativement à la modernisation de la gestion ;
- D'intensifier les efforts destinés à améliorer le ratio entre les dépenses de fonctionnement et les programmes, en visant particulièrement la réduction des dépenses de salaires, des missions, des voyages et des prises en charge des délégués ;
- De mettre en place graduellement, mais dans les meilleurs délais une véritable comptabilité analytique comportant des éléments détaillés sur les réalisations et les dépenses afférentes, demande déjà formulée en 2006 ;
- De procéder à l'harmonisation des intitulés des différents fonds de l'organisation et d'attribuer à chacun d'eux une ligne budgétaire spécifique ;
- De clarifier le statut des sommes liées, fléchées ou affectées dans les contributions volontaires versées par les Etats et gouvernements membres ;
- De présenter les états financiers aux Etats et gouvernements suffisamment tôt dans l'année budgétaire, afin de permettre d'accélérer l'encaissement des contributions ;
- De présenter périodiquement les états financiers provisoires à la commission ;
- De mettre à la disposition de la commission un rapport complet sur l'utilisation des consultants, demande également déjà faite en 2006 ;
- De poursuivre les efforts en vue du recouvrement des arriérés, selon la démarche incitative privilégiée par l'OIF ;
- De remercier le Secrétaire général pour les démarches qu'il entreprend auprès des Etats et gouvernements afin qu'ils honorent leurs engagements en matière de contributions statutaires et au FMU.

3. À propos de l'état d'avancement du tableau de bord :

- D'accélérer, dans la mesure du possible, le travail de rationalisation des stratégies et processus d'achats et des voyages afin de parvenir aux décisions qui s'imposent et d'augmenter ainsi les marges d'économies attendues dans ces domaines (application rigoureuse des textes en vigueur) ;
- De finaliser la mise en place des directives d'application du règlement financier ;
- De poursuivre le travail entrepris dans le cadre de la refonte des statuts et la mise en place d'une véritable stratégie des ressources humaines en veillant à assurer la transparence de cette opération tout en à gardant la souplesse nécessaire afin de permettre à l'organisation de s'attacher les compétences nécessaires à son évolution ;
- De procéder à la désignation interne du directeur du bureau de Libreville, en gardant à l'esprit que cette désignation pourra être reconsidérée à la lumière des conclusions de l'évaluation en cours des bureaux régionaux et ne devra, de ce fait, comporter aucun élément définitif ;
- Concernant la prime de logement des Représentants permanents de l'OIF, la commission approuve les propositions d'augmentation des indemnités modulées en fonction des lieux de résidence. Ces mesures ne concernent pas les bureaux régionaux et autres antennes régionales ;

4. Composition du prochain bureau de la commission administrative et financière

La Commission a désigné, par consensus, les Etats et gouvernements suivants qui constitueront son futur bureau, proposé au Conseil permanent lors de sa session du 16 avril :

- **Président : Communauté française de Belgique ;**
- **Vice-présidents : Liban, Congo.**

Plusieurs délégations ont exprimé le souhait que la commission se réunisse plus fréquemment. D'ores et déjà, il est prévu qu'elle tienne une réunion le **3 juillet 2007**. En fonction des points qui seront inscrits à l'ordre du jour, cette séance pourrait se prolonger le 4 juillet.

La commission a tenu à remercier vivement le bureau sortant, l'Ambassadeur Fatim Guèye du Sénégal, Présidente de la commission et les Vice-présidents, Mme Bénédicte Schutz de la Principauté de Monaco et Monsieur Sivathana Samedy, représentant du Cambodge. Elle relève tout particulièrement le dévouement et la disponibilité dont le bureau a fait preuve au cours des dernières années et salue le travail qu'il a réalisé afin de mieux accompagner les efforts de l'OIF dans la gestion des fonds mis à sa disposition.

**4^e réunion de la Commission administrative et financière
Paris, le 28 mars 2007**

**Projet de résolution portant affectation comptable du résultat 2005
(approuvé par la Commission)**

Le conseil permanent de la Francophonie, réuni pour sa 63^e session à Paris le 16 avril 2007,

Vu la recommandation formulée par la Commission administrative et financière au terme de sa séance du 28 mars 2007 concernant l'affectation comptable du résultat net de l'exercice 2005 qui constitue une perte de 3 874 834,39 euros ;

Considérant les dispositions de l'article 5.7 relatives au Fonds de roulement destiné à assurer le fonctionnement de l'Organisation lors des trois premiers mois d'un exercice financier, fonds qui doit être alimenté par le résultat net constaté après la clôture comptable de chaque année financière ;

Considérant les dispositions de l'article 5.8 relatives au Fonds de réserve destiné à accueillir l'excédent du résultat net cumulé de l'exercice sur le montant fixé pour le fonds de roulement ;

Décide :

Article unique : Affectation comptable du résultat 2005

Le résultat comptable 2005 qui constitue une perte est affecté au fonds de réserve à hauteur du solde comptable disponible au 1^{er} janvier 2006 et le reliquat est affecté sur le fonds de roulement selon la répartition suivante :

Comptes	Solde au 31/12/2005	Affectation du résultat	Solde au 31/12/2006
1040000 Fonds de réserve	3 371 400, 68	- 3 371 400, 68	0
1050000 Fonds de roulement	1 439 293, 07	- 503 434, 21	935 858, 86
		3 874 834, 89	

ANNEXE V

Direction de la planification stratégique

N° réf. : DPS/ 20070213-020

Paris, le 8 mars 2007

Note de réflexion

Objet : Contribution à la réflexion sur les modalités de dialogue à établir avec la Commission de coopération et de programmation

Les cinq dernières réunions de la Commission de coopération et de programmation portant sur l'examen de la programmation 2006-2009 révisée, tenues en novembre-décembre 2006, ont montré la nécessité et l'intérêt pour l'OIF de solliciter cette Commission dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la programmation.

Par conséquent, il est important pour l'OIF de faire converger le travail mené par les équipes chargées de la réalisation des programmes dont le suivi est coordonné par la Direction de la planification stratégique, avec celui des Commissions. Il s'agit d'arriver devant les Instances décisionnelles avec une vision partagée des stratégies adoptées pour l'atteinte des résultats attendus. Pour cela, il paraît indispensable d'aligner, dans la mesure du possible, le calendrier de travail et l'ordre du jour de la Commission et le cycle de travail lié au processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de la programmation, en cohérence avec les échéances de reddition de compte de l'OIF.

La Commission de coopération et de programmation se réunit une fois par mois. A ce sujet, l'OIF se doit d'attirer son attention sur l'importance de ses avis, validations et recommandations à certaines étapes décisives du processus de la programmation. Cela est d'autant plus nécessaire dans le cadre du déploiement d'une programmation sur 4 ans car le budget et les programmes et projets devront être ajustés à certaines étapes, notamment en fonction des résultats observés.¹

¹Le tableau figurant en annexe présente une proposition de calendrier de travail 2007 aligné sur les échéances des Instances de l'OIF

Tout en consacrant ses réunions au suivi de la coopération de la Francophonie en relation avec la programmation de l'OIF et des opérateurs, la Commission pourrait réserver certaines réunions au suivi spécifique de ses propres recommandations exprimées en amont de l'adoption de la programmation de l'OIF. Dans ce sens, il apparaît utile que les réunions de la Commission soient distinguées selon qu'elles portent sur la programmation de l'OIF ou sur la coopération de la Francophonie.

Le processus continu d'ajustement du budget et des programmes, dans l'esprit d'une gestion axée sur les résultats, doit devenir l'occasion d'un dialogue permanent autant avec la Commission de coopération et de programmation qu'avec la Commission administrative et financière qui préparent les travaux du CPF. En effet, à l'instar des opérateurs qui ont une relation privilégiée avec leur Conseil d'administration, l'OIF aspire à travailler étroitement avec les commissions du CPF pour accomplir au mieux son mandat.

Principaux thèmes à examiner

Les 5 réunions de la Commission (81^e à 85^e session, du 4 novembre au 8 décembre 2006) ayant précédé l'adoption de la programmation de l'OIF, ont mis l'accent sur trois types de problématique à traiter :

1. les programmes et projets nécessitant une évaluation², dont les résultats doivent être portés à la connaissance de la Commission, accompagnés d'une proposition d'amélioration de la stratégie de mise en œuvre :

2

1la formation professionnelle et technique (en cours de finalisation)

2le projet «développer les capacités en édition scolaire »

3le projet « améliorer les capacités des personnels des systèmes éducatifs »

4le programme d'appui au développement local (PADL)

5le programme spécial de développement

6le projet « réduire les obstacles à l'intégration économique régionale »

7l'observation des élections

0les projets découlant des nouvelles initiatives issues du Sommet de Bucarest, pour lesquels une étude de faisabilité ou une stratégie de mise en œuvre sont attendues :

8les objectifs, stratégie et modalités de mise en œuvre des Maisons francophones des savoirs

9les objectifs, stratégie et modalités de mise en œuvre du dispositif OIF/AUF de formation à distance des maîtres

10le projet pilote de Volontariat dans le secteur de la jeunesse

²Une analyse, au cas par cas, permettra d'arrêter l'approche appropriée pour améliorer la stratégie du programme ou projet (évaluation externe, bilan, reformulation de la politique globale du programme ou projet...)

Enfin, les programmes et projets dont la stratégie a été jugée insatisfaisante ou insuffisamment développée dans la programmation, qui doivent être renforcés, précisés et ajustés :

0 la stratégie en matière d'égalité des hommes et des femmes

1 le partenariat avec la société civile

2 la coopération avec les autres aires linguistiques

3 les réseaux institutionnels de la Francophonie

4 l'Observatoire des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés

Ces deux dernières catégories concernent autant l'OIF que les opérateurs de la Francophonie.

L'OIF s'est engagée à prendre en considération les recommandations de la Commission de coopération et de programmation en y travaillant sur une période de trois ans (2007-2009). Une planification du traitement des recommandations par ordre de priorité sera effectuée et présentée au fur et à mesure à la Commission qui pourra apporter des modifications à son calendrier de travail selon l'état d'avancement de la réflexion. Ce calendrier accompagnera ainsi le processus de traitement des recommandations et le validera aux moments charnières du cycle annuel et pluriannuel.

Par ailleurs, il serait intéressant de réfléchir dès à présent aux modalités à prévoir dans le calendrier de travail 2008 de la Commission pour la prise en compte :

0 du processus d'élaboration de la nouvelle programmation quadriennale 2010 - 2013 qui devra débuter au début du quatrième trimestre de l'année 2008 pour permettre aux équipes de l'OIF et à la Commission de travailler ensemble dans un dialogue permanent. La nouvelle programmation devra être adoptée à la fin du quatrième trimestre 2009.

1 de la préparation du XII^e Sommet qu'il est prévu de tenir fin 2008 et qui sollicitera fortement la Commission et l'OIF dès le second trimestre 2008.

L'objectif de l'Organisation est d'améliorer son offre de programmation et d'être en mesure de présenter une nouvelle programmation 2010 - 2013 répondant aux attentes des États et gouvernements.